

**Décision n° 2025-48 du 21 juillet 2025**  
**portant nomination du chef par intérim du groupe diagnostic bétons et subaquatiques du département  
infrastructures, risques et matériaux de la direction territoriale Ile-de-France du Cerema**

**Le directeur général du Cerema,**

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu le décret du 31 mars 2022 portant nomination du directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

**décide**

**Article 1**

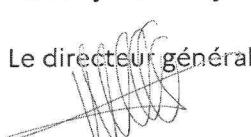
Monsieur Anil Abdoulhoussen est nommé chef par intérim du groupe diagnostic bétons et subaquatiques du département infrastructures, risques et matériaux de la direction territoriale Ile-de-France, à compter du 1<sup>er</sup> août 2025.

**Article 2**

La présente décision sera notifiée à l'intéressé et publiée au bulletin officiel du Cerema.

Fait à Lyon, le 21 juillet 2025

Le directeur général



Pascal Berteaud

Le directeur général

– informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Notifié le 21/07/25

Signature de l'intéressé précédée impérativement de la mention manuscrite « Vu pour acceptation »

*Vu pour acceptation*



*A. Abdoulhoussen*